QUEEN
Z
699
.B4414
1989

overnment of Canada
epartment of Communications

Gouvernement du Canada
Ministère des Communications

RAPPORT

COLLOQUE SUR LES BASES DE DONNÉES DU GOUVERNEMENT

LE 16 JUIN 1989

OTTAWA

PREPARÉ PAR MITCHELL BEER INFOLINK

Z
699
B44f
1989

Canada

DD 9235907
DL 9251285

Z
699
B44
1989

© Ministère des Communications

Z
699
B44
1989

Industry Canada
Library Queen
SEP 16 1998
Industrie Canada
Bibliothèque Queen

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour ii

Stursberg parle d'une utilisation efficace 1

La croissance de l'industrie offre de nouvelles opportunités, selon Hyland . . . 3

La législation sur le droit d'auteur protège les bases de données, affirme Lesley Harris 6

Peter Gillis insiste sur une bonne méthode de gestion de l'information 8

Les applications des bases de données peuvent satisfaire de nombreux objectifs, selon plusieurs conférenciers 11
- Le bon, la brute et le truand: vous aussi, vous pouvez accorder l'accès à une base de données 11
- Limitation des coûts/recouvrement des coûts: point de vue du Conseil du Trésor 11
- La publication: les Services d'imprimerie du gouvernement canadien 13
- Structures des prix/tarifs: Statistique Canada 14
- Qui a-t-il pour moi en tant que coordonnateur de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels 16

Des études de cas indiquent que les circonstances sont très favorables . . . 18
- La base de données sur les marques de commerce: Consommation et Corporations 18
- L'octroi de permis pour l'exploitation des données sur la cartographie: Energie, Mines et Ressources 20

Liste des participants 23

COMMUNICATIONS CANADA
JAN 10 1990
LIBRARY — BIBLIOTHÈQUE

Ordre du jour
Colloque sur les bases de données du gouvernement
Centre de conférences du gouvernement du Canada
Ottawa
le 16 juin 1989

Objectif: Offrir l'occasion aux ministères et organismes fédéraux d'examiner les avantages (productivité, qualité des services, réduction des coûts) associés à une étroite collaboration avec l'industrie de bases de données, afin de faciliter l'accès à l'information au secteur privé.

Président — Roy Marsh, MDC

9h	Ouverture	Richard Stursberg, MDC
9h30	Allocution d'ouverture	Barbara Hyland, Le Globe and Mail
10h30	Pause café	
11h	Le droit d'auteur	Lesley Harris, MDC
11h30	La gestion des fonds de renseignements de l'administration fédérale	Peter Gillis SCT
midi	Déjeuner(démonstration/exposition)	
13h30	Atelier: "Le bon, la brute et le truand" (Vous pouvez aussi, vous accorder l'accès à une base de données)	

Présidente, Jane Cooney	Association canadienne des bibliothèques
Limitation des coûts/Recouvrement des coûts	Jim Quinn, SCT
Publications	Pat Horner, ASC
Frais/Structure des tarifs	Ernie Boyko, StatCan
Qu'est-ce que c'est pour moi en tant que coordonnatrice de l'AIP	Stephanie Perrin, MDC

15h15	Pause café	
15h45	Analyse de cas	

La base de données des marques de commerce	Consommation et Corporations
Systèmes d'information géographique	Énergie,Mines et Ressources

16h45 Clôture

Les personnes du groupe de travail interministériel seront clairement identifiées avec des rubans bleus.

La traduction simultanée sera disponible.

Stursberg parle d'une utilisation efficace

Après quelques brefs mots de bienvenue de Roy Marsh, président du Groupe de travail interministériel sur le soutien de l'industrie des bases de données, le colloque commença par une introduction présentée par Richard Stursberg, sous-ministre adjoint, Télécommunications et technologie, au ministère des Communications.

M. Stursberg fit remarquer que les organisateurs avaient été "absolument étonnés" par le vif intérêt démontré par les institutions et ministèress fédéraux dès l'annonce de la tenue du colloque. Les membres du Groupe de travail interministériel avaient le sentiment que la question de l'utilisation des bases de données était importante, tant pour les opérations internes du gouvernement que pour les relations entre le gouvernement et l'industrie, dit-il. "Cependant, je dois dire que je suis surpris et satisfait de voir combien de personnes partagent ce point de vue, et combien de personnes ont pris le temps de venir ici aujourd'hui." Avec plus de 180 participants inscrits représentant plus de 70 organismes fédéraux, le colloque constituait, selon lui, un grand pas vers un cheminement dont le point culminant sera une rencontre entre le gouvernement et l'industrie au cours des prochains mois.

"L'objet véritable de la discussion aujourd'hui est de de déterminer comment nous pouvons utiliser le plus efficacement possible les bases de données et la technologie relative aux bases de données, et comment nous pouvons encourager la commercialisation des bases de données qui se trouvent dans les grands ministères du gouvernement," dit M. Stursberg. La discussion sur le document du Groupe de travail sur les permis d'exploitation des bases de données, dit-il, aboutira idéalement à l'élaboration "d'une série de lignes directrices, c'est-à-dire, d'un ensemble de dispositions généralement acceptées sur l'attitude éventuelle des ministères en ce qui concerne la commercialisation de leurs bases de données et leur accès." En même temps, l'élaboration de projets d'ententes ou d'accords types de commercialisation aidera les ministères à s'attaquer aux questions "très sensibles et ardues" associées à la commercialisation.

Notant que les coûts de la cueillette de données générales par le secteur public étaient estimés à 750 millions de dollars en 1984-85, et que beaucoup plus avait été dépensé pour la cueillette de données administratives, indiquant qu'un certain nombre de ministères "sont déjà très proches de réduire ce genre d'activités," M. Stursberg parla des différences dans le développement des industries de bases de données au Canada et aux Etats-Unis. "Il n'existe aucun droit d'auteur de la Couronne relativement aux bases de données détenues par les grands ministères fédéraux", aux Etats-Unis, dit-il, et certains observateurs croient que "cet accès relativement sans entraves" a aidé à stimuler la croissance phénoménale de l'industrie. Au Canada, un défi sera lancé au gouvernement pour partager l'information de façon plus ouverte, de développer

une meilleure compréhension des technologies disponibles,et pour rechercher "les relations les plus efficaces entre le gouvernement et l'industrie à cet égard."

Avec la publication d'un Livre vert sur la technologie de l'information, en novembre 1986, suivie d'un colloque sur l'industrie de l'information électronique au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail, en mai 1988, M. Stursberg déclara que le ministère des Communications avait eu de nombreuses occasions d'entendre les vues de l'industrie sur cette question. Au CCRIT, les participants indiquèrent qu'ils étaient intéressés par les acquisitions du gouvernement et non par des subventions; qu'ils avaient besoin d'avoir accès à l'information détenue par le gouvernement afin de les mettre sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains; et que l'aide institutionnelle de la part du gouvernement pourrait prendre la forme de dispositions visant l'octroi de permis d'exploitation et une concurrence moins directe.

M. Stursberg fit remarquer qu'un fournisseur privé avait contribué à une initiative dans le but d'offrir un système intégré de communication et d'information aux sous-ministres et sous-ministres adjoints, et "qu'ensuite il l'adapta" afin de couvrir un groupe plus large de gestionnaires fédéraux.

De plus, la formation du Groupe de travail interministériel a fourni un forum où les questions relatives aux bases de données du gouvernement peuvent être examinées "tant du point de vue de leur utilisation plus efficace au sein du gouvernement d'un côté, que de celui des relations avec l'industrie, d'un autre côté." Avec des membres venant du ministère des Communications, du Conseil du Trésor, d'Approvisionnement et Services Canada, du Secrétariat d'Etat, de Statistique Canada, et d'Energie, Mines et Ressources, le Groupe de travail est responsable de l'élaboration de lignes directrices pour l'octroi de permis d'exploitation qui reflètent les présentes dispositions réglementaires relatives à la protection des renseignements personnels, à l'accès à l'information et au droit d'auteur. Cet exercice offrira aux ministères une occasion unique de faire connaître leurs vues et perspectives au Groupe de travail.

La croissance de l'industrie offre de nouvelles opportunités, selon Hyland

Lors d'une allocution, Barbara Hyland, Directrice des Services de marketing et d'information, au Globe and Mail, à Toronto, passa en revue la croissance récente de l'industrie de l'information électronique et parla d'une série d'opportunités et de défis à relever au cours des mois et des années à venir.

Rappelant que le sentiment de nombreux participants était que le colloque de 1988 avait été le cadre d'un "sérieux matraquage du gouvernement", Mme Hyland exprima l'espoir que l'atmosphère sera différente cette année. "Je crois vraiment que nous avons beaucoup à faire ensemble pour améliorer l'industrie," dit-elle, "et je voudrais accueillir cette initiative favorablement et féliciter" le gouvernement fédéral pour celle-ci.

Passant au développement de l'industrie des bases de données, Mme Hyland mentionna certaines statistiques récentes qui suggèrent des orientations importantes quant à la croissance future.

- Selon l'Annuaire des bases de données à accès direct, que Mme Hyland décrivit comme "la bible de l'industrie", le nombre de bases de données a décuplé depuis 1980. Avec plus de 4000 bases de données maintenant en opération dans le monde, le taux de croissance est d'environ 20% par année.

- Plus de 2000 producteurs de bases de données sont en activité et leur nombre croit à un taux annuel de 15%.

- Le nombre de compagnies de services d'accès direct croît également de 15 à 20% par année, et Mme Hyland indiqua que le nombre de mots de passe émis par InfoGlobe avait augmenté de 80 à 100 fois au cours de la décennie.

- En même temps, elle rappela que les 10 principales bases de données aux Etats-Unis représentent 80% du marché, et que la plupart des bases de données perdent de l'argent. "Les bases de données bien connues comme "Chemical Abstract" et "The New York Times" sont celles qui soutiennent les fournisseurs de services d'accès direct," dit Mme Hyland. Au Canada, InfoGlobe est un cas où "la base de données d'un journal bien connu soutient un grand nombre de nos entreprises expérimentales."

- Au Canada, selon une étude de la "Evans Research Corporation", la demande la plus forte est pour l'information numérique. Les statistiques financières d'une valeur de 15 à 25 millions de dollars par année, représentent 49% du marché, la recherche de textes intégraux 23% et les références bibliographiques 12%. Alors que la demande de bases de données numériques devrait croître de 10% par année, l'utilisation de l'information textuelle à accès direct augmentera de 20 à 30%. Evans prévoit

que les revenus totaux de l'accès direct atteindront 81 millions de dollars en 1991, le taux de croissance annuel étant d'environ 14%.

- Bien que l'industrie, le gouvernement et le secteur financier représentent 70% des mots de passe d'InfoGlobe, Mme Hyland dit que le marché domestique "commence à devenir un segment très intéressant" avec environ 20%. Ces utilisateurs sont essentiellement intéressés à l'information sur la bourse, elle dit: "Ce n'est pas qu'ils lisent le journal en direct chaque jour, autant que je souhaiterais qu'ils le fassent."

Mme Hyland identifia un certain nombre d'autres changements qui devraient toucher l'industrie à court et moyen terme. Lorsque Evans étudia les organisations importantes, la firme constata que les intermédiaires et les spécialistes de l'information effectuaient 95% des recherches. A InfoGlobe, au contraire, plus de 20% des recherches pour les grandes et petites organisations sont effectuées directement par les utilisateurs. Je suis convaincue que la tendance de la recherche faite par l'utilisateur va se poursuivre," commenta Mme Hyland.

La participation directe croissante des utilisateurs dans les spécialités comptables et financières démontre que "ces personnes sont très à l'aise avec des ordinateurs, et clairement très à l'aise pour effectuer le travail eux-mêmes," dit-elle. Ce développement, combiné avec l'explosion de l'utilisation des ordinateurs personnels, signifie que 60% de ces utilisateurs terminaux n'ont eu aucune formation pour la recherche en direct. "Les utilisateurs sont, je crois, plus disposés à se lancer et à s'essayer par eux-mêmes."

Certains éléments ne changent jamais, dit Mme Hyland, la qualité des données -- déterminée par la convenance, la fiabilité, la portée, la disponibilité et la fréquence des mises à jour -- demeure le facteur le plus important du succès ou de l'échec d'une base de données." La mise en marché des données est importante pour assurer le succès d'une base de données, mais plus encore est la nécessité de connaître les besoins de ses clients. Le coût a été avancé comme étant un facteur clé, cependant, un sondage d'InfoGlobe révéla que les utilisateurs étaient beaucoup plus concernés par la facilité d'utilisation. Par dessus tout, souligna-t-elle, ce que les utilisateurs de l'information peuvent tirer des données est beaucoup plus important que les données elles-mêmes.

Les autres changements au cours des années à venir inclueront:

- Le maintien de la croissance "massive" de l'utilisation des micro-ordinateurs, et l'aisance accrue des utilisateurs avec l'équipement informatique;

- Une tendance vers une utilisation plus pratique de l'équipement et des services en direct;

- Une gamme de choix plus grande au sein de l'industrie, combinée à une plus grande capacité d'exploitation des créneaux du marché au fur et à mesure que les coûts diminuent;

- Une demande accrue pour une information courante et à jour;
- Une utilisation croissante des CD/ROMs lorsque l'actualité de l'information n'est pas un facteur;

- Un marché en plein essor pour la transmission par télécopieur qui s'est déjà traduit par la publication d'une édition d'un quotidien américain par télécopieur;

- Un intérêt permanent pour les vidéotextes;

- Une "prolifération énorme" des réseaux locaux suite à l'utilisation croissante de micro-ordinateurs.

En démontrant que la nouvelle technologie est une porte ouverte à de nouvelles initiatives, Mme Hyland décrivit un service de coupures électroniques adapté à la clientèle qu'InfoGlobe a développé pour des clients disposant de systèmes administratifs d'information. "La science de l'information, qui jusqu'à présent était cachée dans les profondeurs des bibliothèques, va émerger si nous pouvons offrir les outils adéquats pour répondre à ce besoin." Selon elle, le gouvernement peut aider et faciliter ce mouvement:

- En aidant la recherche appliquée afin d'établir une meilleure connaissance du fonctionnement de la technologie en direct;

- En améliorant la circulation de l'information du gouvernement vers le marché, en se basant sur les connaissances combinées "d'expériences, certaines bonnes, d'autres moins réussies";

- En assurant la séparation du transporteur et du contenu, c'est-à-dire, les réseaux ne doivent pas contrôler le contenu de l'information;

- En finançant ses bibliothèques et ses chercheurs afin d'acheter de l'information à accès direct distribuée de façon privée.

En ce qui concerne les effets du libre-échange, Mme Hyland dit que "nous avons toujours eu le libre-échange pour l'information à accès direct et, bien qu'il y ait eu certains changements à l'égard des politiques d'acquisition en vertu du libre-échange, je suis fermement convaincue que nous pouvons produire des bases de données aussi bien que quiconque -- je ne pense pas que nous ayons besoin d'un traitement particulier. Je crois que l'industrie canadienne de l'information à accès direct est tout aussi capable et probablement plus efficace que nos cousins du sud, sans doute pour que nous avons dû l'être pour survivre."

La législation sur le droit d'auteur protège les bases de données, affirme Lesley Harris

En dépit de la présente controverse sur la protection du droit d'auteur pour les données à accès direct, un spécialiste de la législation fédérale sur le droit d'auteur déclara aux participants que la présente législation sur le droit d'auteur était suffisante pour couvrir le droit de propriété des opérateurs pour leurs banques de données.

"A vrai dire, les bases de données électroniques étaient protégées par la législation sur le droit d'auteur avant même d'avoir été imaginées," dit Lesley Harris du ministère des Communications. Les modifications à la Loi sur le droit d'auteur de 1924, adoptées en juin 1988 et le deuxième stade de la révision présentement en cours mettront à jour la législation, expliqua-t-elle, cependant l'approche globale demeurera la même. En fait, "la structure fondamentale de toutes les lois sur le droit d'auteur est très similaire partout dans le monde."

Bien que peut-être désuète, Mme Harris dit que la Loi de 1924 s'était bien adaptée. Une catégorie des "oeuvres protégées" inclut les compilations et les recueils de documents sous réserve que le processus de compilation implique un travail et un art originaux. Les bases de données sont protégées à ce titre, à la fois sous forme de document clair et sous forme électronique. De plus, les modifications à la Loi visant à incorporer les nouveautés sur le plan de la technologie identifieront de façon explicite les bases de données comme oeuvres protégées.

Mme Harris dit que "l'information électronique" pourrait également être protégée comme oeuvre littéraire. En vertu de ce titre, expliqua-t-elle, "le droit d'auteur ne protège pas les idées ou l'information, il protège la forme d'expression dans laquelle l'idée est exprimée," ainsi la documentation peut être utilisée mais non reproduite: le lecteur d'un manuel de construction de maisons pourrait construire une maison sans enfreindre le droit d'auteur, mais il n'aurait pas le droit de réimprimer le manuel.

Sur le plan pratique, dit Mme Harris, la protection du droit d'auteur inclut le droit de tirer des avantages commerciaux d'une oeuvre. "Il s'agit du droit de récupérer certains des frais encourus pour compiler et rassembler l'information dans une base de données, ainsi que de la garder en mémoire." La protection comprend le droit de reproduire, de publier, de traduire ou d'adapter les documents, ainsi que le droit exclusif de les commercialiser ou d'autoriser leur utilisation.

Pour les bases de données fédérales, l'ensemble des droits d'auteur revient à la Couronne pendant une période de 50 ans à compter de la date de publication: en tant qu'employés fédéraux, "si nous créons une base de données dans le cadre de notre emploi, le gouvernement est le titulaire du droit

d'auteur pour cette base de données. Cela veut dire que les bases de données internes et les documents imprimés sont protégés à perpétuité, "à moins ou jusqu'à ce qu'ils soient publiés ou rendus publics." Les oeuvres tombées dans le domaine public peuvent être utilisées ou reproduites librement.

Toute reproduction d'une oeuvre protégée doit faire l'objet d'une autorisation écrite et une telle autorisation peut être conditionnelle au paiement d'un tantième ou limitée quant au secteur géographique ou à la durée. En ce qui concerne la reproduction non autorisée d'une oeuvre, un participant demanda si un article de presse ou autre sommaire d'une oeuvre protégée violait le droit d'auteur, même si le rapport n'est pas une reproduction intégrale du document original. De telles situations sont toujours une question de fait, souligna Mme Harris. Cela dépend de "la qualité de la portion reproduite ainsi que de la quantité copiée. Mme Harris dit également qu'il n'y a pas de droit d'auteur pour les nouvelles elles-mêmes, de la même façon qu'il n'y a pas protection de l'information ou des idées.

Peter Gillis insiste sur une bonne méthode de gestion de l'information

Selon Peter Gillis, chef de la Politique des pratiques d'information de la Direction de la politique administrative du Secrétariat du Conseil du Trésor, l'administration des fonds d'information du gouvernement pose toute une série de nouveaux défis et c'est l'élaboration de bonnes méthodes de gestion qui permet le mieux de les relever.

"Il s'agit d'un concept tout à fait nouveau, et je crois que nous avons parfois l'impression que nous faisons du surf sur une vague dont nous ne connaissons à peu près pas la forme ni le contenu éventuels," a dit M. Gillis. "Il n'y a pas de solution toute faite; c'est pourquoi je peux vous mener à un certain point à partir duquel nous devrons cheminer ensemble."

Au cours de la dernière décennie, a-t-il expliqué, le Conseil du Trésor a dû procéder à un remaniement complet des politiques en matière d'information. Les progrès de la technologie de l'information, la nécessité de relever les défis de l'organisation d'un gouvernement moderne, comme l'informatique individuelle, et le fait que le public exigeait que les activités du gouvernement soient plus ouvertes et plus transparentes avaient rendu désuètes les politiques antérieures. A ce moment-ci, sur le plan des politiques, "nous avons franchi plus de la moitié de la distance, mais il nous reste encore du chemin à parcourir." Dans ce domaine, le Secrétariat s'est inspiré des principes suivants pour ses activités:

Le Parlement a déjà légiféré dans le domaine de l'information en adoptant des lois comme la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels et en apportant des modifications au Code criminel concernant l'intégrité des systèmes d'ordinateurs. Le gouvernement a en outre pris des mesures importantes dans ce domaine en établissant de nouvelles politiques sur la sécurité des communications et la gestion des fonds d'information de l'État. Ce cadre "réglemente davantage les pratiques en matière d'information au sein du gouvernement", de dire M. Gillis. "Il peut sembler parfois qu'on accède au paradis ou quelquefois qu'il s'agit du purgatoire. Mais les ministères peuvent faire preuve de créativité et d'innovation en se servant du cadre actuel afin de mieux gérer leurs fonds d'information".

La croissance des bases de données personnelles constitue un "défi de taille, car l'utilisateur doit gérer lui-même l'information." En plus de l'évolution de la dynamique au sein des ministères et organismes, cet état de fait influe sur l'établissement d'un "dossier durable" des activités du gouvernement dont on aura toujours besoin "pour que les fonctionnaires puissent faire leur travail, que les ministères puissent démontrer qu'ils respectent leurs obligations et que nous disposions d'un dossier sur la situation."

Cette prolifération signifie également que l'utilisation généralisée des données gouvernementales "commence dans votre ministère", a noté M. Gillis. Au sein

du gouvernement, on a reconnu que le partage des données entre les utilisateurs de différentes régions du pays constitue un facteur-clé de l'efficacité des activités et du contrôle des coûts. Il est également important de disposer d'informations à long terme précises pour assurer la continuité de la gestion dans un milieu où le personnel est souvent déplacé et où l'on s'attend à ce que les gestionnaires saisissent rapidement les nouveaux contextes des politiques et programmes.

Le Conseil du Trésor participe à un certain nombre d'initiatives pour relever ces divers défis. En raison de l'importance accordée à l'information et aux systèmes d'information en tant que ressources tangibles, l'accent est mis davantage sur la planification stratégique et l'amélioration des infrastructures de gestion de l'information. Selon son cycle de vie, la gestion de l'information constitue une responsabilité administrative tout à fait nouvelle. Du point de vue de la technologie, l'établissement des normes revêtira une importance cruciale si l'on veut s'assurer que le partage de l'information au sein du gouvernement soit efficace.

En ce qui concerne les méthodes de gestion de l'information, M. Gillis a présenté un tableau détaillé décrivant le rapport entre "toute une gamme de secteurs d'information", y compris les politiques en matière de gestion des fonds d'information de comptabilisation par le ministère de tous ses fonds, d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels, de sécurité et de communications. Il faut mettre l'accent sur ces relations mutuelles dans les ministères, et les pratiques parallèles antérieures en matière de gestion de l'information ont entraîné une approche plus coordonnée qui fait ressortir la valeur des fonds d'information en tant que ressource.

Les principes qui suivent s'appliquent à la diffusion et à l'utilisation de l'information gouvernementale:

La politique du Conseil du Trésor en matière de fonds d'information consiste à permettre aux décideurs d'avoir accès à l'information et à la mettre plus rapidement à la disposition du public s'il y a lieu.

Il faut recourir à des systèmes de référence publics et à des moyens de communication directs pour faire en sorte que l'information soit diffusée dans les cas où le gouvernement est tenu de le faire.

L'information doit être disponible pour achat lorsque la demande du public concernant un document est importante.

En général, a dit M. Gillis, la politique du gouvernement fédéral en matière d'information applique le principe de l'utilisateur payeur, sauf lorsqu'il est tenu de diffuser l'information. Cette politique permet l'achat de données du gouvernement ou des index des bases de données et établit un barème des coûts suite aux demandes de renseignements du public. Et, en définitive, elle

constitue une réponse à "la vive inquiétude selon laquelle tout est accessible dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information" suscitée par l'adoption de cette loi au début des années 80.

L'effet de ce principe n'est "pas d'échapper à la Loi sur l'accès à l'information, qui constitue une garantie finale importante," a-t-il expliqué, "mais plutôt de dire qu'il y a d'autres façons de mettre l'information à la disposition du public. Elles ont existé par le passé et devraient exister dans l'avenir; et il faudrait les rendre plus efficaces afin de satisfaire au droit légitime du public d'être mieux informé des activités du gouvernement et d'utiliser l'information créée ou utilisée dans le cadre des programmes ou activités du gouvernement. Nous devrions nous préparer au XXIe siècle, et nous pensons que nous devrions réellement faire quelque chose pour indiquer que les fonds d'information du gouvernement servent réellement à informer le public et à permettre l'utilisation de sources d'information coûteuses.

Tout gouvernement possède de l'information qu'il préférerait "garder confidentielle", a dit M. Gillis, mais il est temps que les ministères commencent à examiner les "différentes niveaux d'information. Il y a des renseignements vitaux d'intérêt national ou des renseignements provenant d'autres gouvernements, de particuliers et d'entreprises qui ne devraient pas, normalement, être divulgués. Mais, pour la plus grande partie de l'information gouvernementale, qui ne se classe pas dans ces catégories, nous devrions envisager d'autres façons de la rendre disponible." En fait, les demandes d'accès constituent un baromètre de l'intérêt manifesté par certains groupes concernant des genres de renseignements qui devraient être divulgués de façon plus générale. Par exemple, les entreprises se sont souvent prévalues de la Loi sur l'accès à l'information. Elles désirent obtenir des données à propriété exclusive, des renseignements sur leurs concurrents et de l'information qui peut être manipulée et vendue. Il semble raisonnable que les ministères examinent les façons de mettre la plus grande partie de ces renseignements à la disposition du public sans passer par la Loi d'une façon qui réponde à la demande tout en rapportant de l'argent à la Couronne au lieu de nécessiter des ressources importantes.

L'octroi de permis d'exploitation des bases de données pourrait être un mécanisme approprié de divulgation de l'information, surtout dans les ministères qui font face à un nombre de demandes variant de 1500 à 2000 et portant sur une catégorie d'information "qui pourrait probablement être mise dans une base de données," a dit M. Gillis. Dans certains petits organismes, "même 60 ou 70 demandes peuvent tout immobiliser." Dans presque toute situation donnée, "la meilleure solution consiste à se demander pourquoi on reçoit autant de demandes d'accès et s'il existe une demande légitime d'information du public qui en a besoin. Il s'agit là d'une question très importante, qui devient très rapidement une question de gestion, car elle est au coeur d'une administration publique crédible."

Les applications des bases de données peuvent satisfaire de nombreux objectifs, selon plusieurs conférenciers

Les aspects essentiels de la commercialisation des bases de données ont été considérés dans le détail au cours d'un débat, en après-midi, intitulé:

Le bon, la brute et le truand: vous aussi, vous pouvez accorder l'accès à une base de données.

Jane Cooney, Directrice générale de l'Association canadienne des bibliothèques, et présidente du débat, entama la discussion en parlant du rôle des bibliothécaires professionnels qui représentent "un groupe très important d'utilisateurs d'information". La plupart des 4000 bases de données électroniques maintenant en opération à travers le monde "ont en fait été élaborées par des bibliothécaires ou avec leur aide," fit-elle remarquer, "ainsi, nous avons été très impliqués dans le genre d'activité professionnelle dans laquelle vous êtes également très impliqués."

L'accès à l'information demeure "une question très importante" au sein de la communauté des bibliothèques, dit Mme Cooney, "et nous désirons vivement travailler avec vous. Nous sommes très conscients des problèmes auxquels vous faites face, des obstacles financiers pour faire ce que vous voulez faire, car les bibliothèques ont les mêmes difficultés. Nous devons faire un plus grand effort pour comprendre nos besoins respectifs, et pour travailler plus intensément afin de répondre aux besoins de nos vrais utilisateurs, à savoir le public canadien."

Limitation des coûts/recouvrement des coûts: point de vue du Conseil du Trésor

Jim Quinn, analyste de programmes à la Direction des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor, déclara que la politique de recouvrement des coûts du gouvernement fut mise en oeuvre à la fin des années 70, mais elle fut suspendue au cours de la période des mesures relatives à l'inflation des données. La politique générale a été précisée dans le projet d'Etude des dépenses et des programmes, lequel "exprima clairement que le gouvernement espérait que les personnes bénéficiant d'avantages... allant au-delà du bien public (la notion de bien public étant strictement définie) devraient peut-être payer pour ces avantages." Il identifia deux éléments clés qui semblent émerger dans les discussions sur le recouvrement des coûts: la question de déterminer si le recouvrement des coûts compromet les objectifs du programme, et comment un chef de service peut avoir accès aux revenus générés par le programme.

Un document de politique sur le recouvrement des coûts a été publié sous forme d'ébauche en 1986 et il devrait être rendu public dans sa version finale à l'automne 1989. Le cadre politique et les principes fondamentaux demeureront les mêmes.

M. Quinn souligna que le recouvrement des coûts n'a pas pour but de compromettre les objectifs du programme ou de la politique; si tel était le cas, le recouvrement complet pourrait ne pas être adéquat, et le personnel responsable du programme devrait s'assurer de tenir compte des facteurs pertinents. Les objectifs généraux relatifs à l'application des principes de recouvrement des coûts à l'information du gouvernement sont:

- d'encourager une meilleure équité en s'assurant que les bénéficiaires paient pour les services qu'ils reçoivent;

- d'amener les forces du marché à compter sur la dynamique de l'offre et de la demande pour les publications du gouvernement;

- d'encourager le fournisseur d'un service à assumer une plus grande responsabilité quant à la qualité et à l'efficacité du service; et

- de contribuer à la réduction du déficit.

Il rappela des discussions antérieures sur la distribution par InfoGlobe du budget fédéral et d'autres documents de Finances Canada comme exemple d'une occasion à saisir pour impliquer le secteur privé, sur une base de recouvrement des coûts, pour la distribution de l'information du gouvernement.

Le montant des frais à demander pour l'information du gouvernement est toujours un sujet controversé, déclara M. Quinn, car cela est lié à l'accessibilité. A titre de règle générale, dit-il, le coût total de l'élaboration et du marketing d'une base de données devrait être déterminé, bien que "cela ne signifie pas nécessairement que nous allons recouvrer tous ces coûts." Alors que les fonctionnaires devraient savoir quel est le coût pour la production du produit, la détermination du prix est un élément séparé, et elle doit tenir compte du programme et d'autres considérations. Dans certains cas, lorsque la valeur de l'information excède les coûts, il pourrait être justifié de recouvrer un montant supérieur au coût total suivant une formule quelconque de paiement de redevances.

Pour de nombreux gestionnaires de l'information du gouvernement, nota M. Quinn, la question des encouragements est au centre de toute discussion sur le recouvrement des coûts. La mise en oeuvre d'un régime de recouvrement des coûts dans la fonction publique peut être très difficile -- c'est très complexe sur le plan administratif et cela signifie souvent d'avoir à faire payer vos clients pour quelque chose qu'ils s'attendent à obtenir gratuitement. Les gestionnaires

naturellement disent qu'ils veulent quelque chose en retour pour leurs programmes s'ils se doivent d'entreprendre cette tâche.

M. Quinn, cependant, dit qu'un régime général d'encouragements financiers n'est pas possible, car "tout régime d'encouragements se doit de promouvoir les objectifs d'une politique, et de nombreux éléments sont à prendre en considération." Par conséquent, chaque cas doit être examiné à fond: par exemple, en raison des compressions des budgets de fonctionnement au cours des récentes années, certains services peuvent avoir été coupés et les ministres pourraient envisager d'allouer des ressources pour améliorer les niveaux de services dans le cadre d'un projet de recouvrement des coûts, ou de consentir à utiliser le recouvrement des coûts comme moyen de satisfaire aux nouvelles demandes.

La publication: les Services d'imprimerie du gouvernement canadien

Décrivant la publication comme "un moyen créatif d'offrir l'accès à l'information", Patricia M. Horner, Directrice des Services d'imprimerie du gouvernement canadien, explora les diverses possibilités que son organisme peut offrir aux détenteurs de bases de données du gouvernement.

"Je veux savoir comment je peux vendre ma salade, car je veux travailler avec vous," dit Mme Horner. Les discussions sur les publications du gouvernement se limitent souvent au hansard, aux textes législatifs, et "autres produits comme les débats du Sénat," indiqua-t-elle. Cependant, l'information du gouvernement "a une incroyable valeur marchande... Il y a des gens qui sont disposés à payer, et ils sont disposés à payer à plusieurs niveaux" pour avoir accès à des données brutes ou à une information sous une forme plus élaborée.

Les questions-clés sont de savoir "comment traiter de ce problème du paiement," et comment desservir les utilisateurs qui n'ont pas les moyens de payer. Mme Horner dit que le chapitre 480 du Manuel de politique administrative donne aux gestionnaires de l'information un outil puissant à cet égard. "Je n'ai jamais pensé que je prendrais un jour la parole en public pour dire que le Manuel de politique administrative était un outil puissant," cependant, le chapitre en question détermine les options qu'un ministère doit exercer pour satisfaire aux demandes d'achat d'information par un public identifié.

Pour les SIGC, publier va au-delà du texte imprimé. Cela signifie également rendre l'information disponible sous la forme qui est la plus utile au client. La seule réserve est qu'avec la publication électronique, "vous pouvez dans une certaine mesure, priver certains individus pour lesquels l'information électronique n'est pas accessible," dit-elle. "Il s'agit d'un problème d'accès, il est important, et ne le perdez jamais de vue."

Mme Horner indiqua que le droit d'auteur de la Couronne qui s'applique à toute l'information du gouvernement constitue une occasion unique pour les institutions fédérales -- non seulement comme un moyen de tirer des revenus de l'information qu'elles détiennent, mais comme un mécanisme pour permettre l'accessibilité. "Il n'y a rien de mal à se lancer sur le marché, d'être fiers de votre information, et de tirer des revenus pour celle-ci. Cependant, une de vos responsabilités est l'accès... N'oubliez pas qu'il y a des contribuables qui ne peuvent payer le prix -- ou bien plus important encore, s'ils peuvent payer, ils ne savent pas comment utiliser le produit sous forme électronique."

Evoquant le récent historique financier des Services d'imprimerie, Mme Horner affirma qu'il était possible de passer d'un déficit de l'ordre de 2 millions de dollars à un profit de presque 1 million de dollars. Les facteurs-clés du redressement des SIGC
ont été:

- La présentation d'un projet d'établissement des coûts détaillés au Conseil du Trésor;

- L'utilisation du projet d'établissement des coûts comme outil servant à justifier les prix des produits, en admettant que "si vous ne pouvez pas expliquer comment vous établissez les coûts de vos produits, vous ne serez jamais capables de les vendre";

- La préparation d'états détaillés des dépenses, afin de démontrer comment les frais généraux et autres coûts de fonctionnement sont intégrés dans le prix des produits;

- L'identification des produits pour lesquels il a été possible et adéquat de demander le prix courant.

Lors de l'élaboration des dispositions relatives à la distribution de l'information, Mme Horner demanda aux participants d'offrir la forme d'entente la plus bénéfique possible, d'éviter tout préjudice à la Couronne et "par dessous tout d'être créatifs." Considérez cela comme une occasion d'affaires. Ne croyez pas que parce que vous êtes fonctionnaires fédéraux, vous devez vous confondre en excuses. Nous pouvons réaliser une bonne affaire comme n'importe qui."

Structures des prix/tarifs: Statistique Canada

Ernie Boyko, Directeur de la diffusion informatique des données à Statistique Canada, indiqua que les structures de détermination des prix pour les bases de données électroniques dépendent d'une variété de facteurs, incluant les objectifs et le mandat de l'organisation, les produits et services concernés, le marché,

les mécanismes de vente, et la disponibilité du produit. "J'aimerais pouvoir dire qu'il existe une façon simple de procéder," dit-il, "cependant, la détermination des prix est vraiment un art."

Statistique Canada s'est lancé dans le secteur de l'information électronique avec un mandat de longue date de rendre l'information disponible gratuitement, ainsi qu'avec un défi plus récent de recouvrer quelque 25 millions de dollars, soit 10% de son budget annuel, par la vente de services réguliers ou spéciaux. Toute portion des 25 millions que l'institution ne peut récupérer entraînera une réduction du budget, indiqua M. Boyko, "c'est pourquoi il est très important pour nous de le faire et de bien le faire."

La base de données CANSIM dont M. Boyko est responsable, est un des produits de Statistique Canada qui est offert par l'intermédiaire de fournisseurs privés selon un principe de recouvrement des coûts. Les contrats de distribution sont accordés par voie de concours tous les trois à cinq ans, et plusieurs distributeurs secondaires sont autorisés à opérer certaines portions spécifiques de l'ensemble de la base de données. Grâce à une combinaison des redevances provenant des permis et des utilisateurs, CANSIM a recouvré 1 million de dollars pour des coûts totaux de 1,4 millions; aucun effort n'est fait pour recouvrer les coûts internes auprès du public.

La distribution en direct des données du recensement n'a pas aussi bien fonctionné, a dit M. Boyko. En 1986, Statistique Canada a discontinué les lignes de produits reliés au recensement, qui ne se vendaient pas bien, a introduit un service de minidisques, et a tenté de lancer un réseau secondaire de distribution basé sur une entente prévoyant le paiement de redevances de 25%, avec des prévisions de ventes totales de 10 millions de dollars. Le lancement de ce service "a été un cheminement très pénible et tortueux," dit-il, cependant le réseau devrait être en place à temps pour le recensement de 1991.

Présentement, alors que CANSIM est presque exclusivement distribué par le secteur privé, Statistique Canada demeure très impliqué dans la distribution des résultats du recensement. "Il est trop tôt pour évaluer le succès du programme de distribution secondaire, mais je suis confiant qu'il survivra probablement dans les années 90." D'autres bases de données connexes, comme un produit bien connu de STATCAN appelé Propriété intercorporative, génère également des revenus venant des redevances pour la distribution et des droits payés par les utilisateurs.

Afin de fixer des prix pour l'information électronique, M. Boyko dit que les gestionnaires fédéraux devraient:

- Réaliser que l'information vaut probablement plus qu'ils ne pensent;

- Utiliser la méthode d'évaluation des coûts comme point de départ pour la détermination des prix;

- Baser les prix sur ceux de l'industrie, le cas échéant;

- Etre prêts à ajuster les structures de prix en fonction des pratiques commerciales des distributeurs tiers ou des fournisseurs de valeur ajoutée;

- Reconnaître que l'octroi d'un permis unique implique généralement un certain processus de concurrence, et que le choix de plusieurs distributeurs non-exclusifs peut être beaucoup plus simple;

- Garder à l'esprit que l'octroi de permis d'exploitation est souvent une voie plus facile que l'acquisition;

- Eviter "la tentation de vous faire concurrence à vous-mêmes," par exemple en produisant des copies de documents sur minidisques qui coupent le marché des distributeurs en direct.

Qui a-t-il pour moi en tant que coordonnateur de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels

Stephanie Perrin, coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels, au ministère des Communications et Présidente de l'Association canadienne d'accès à l'information et protection de la vie privée, décrivit la diffusion de dossiers sous forme électronique comme un processus "d'action pour éviter les griefs". Les décisions tendent souvent à être dirigées vers les bureaux de l'accès des ministères lorsque des questions surgissent relativement à la diffusion d'un document spécifique, même s'il existe un certain nombre de mécanismes officieux de diffusion en vertu desquels les documents sur papier sont distribués.

Les concepteurs de bases de données ne sont pas habitués à raisonner en termes d'accès ou de diffusion publique, et les détenteurs de l'information sont souvent réticents d'admettre que certains dossiers particuliers existent ou de reconnaître que leurs bases de données personnelles sont protégées par la Loi sur les archives. Ainsi, les ministères fédéraux sont obligés de diffuser l'information suite à une demande d'accès, à moins que l'information ne soit exemptée ou que sa diffusion n'entrave les activités opérationnelles. Dans ce contexte, déclara Mme Perrin, un certain nombre de points sont à considérer:

- En assumant que l'information peut être diffusée et facile à produire "ce qui est déjà quelque chose", les droits que les ministères sont autorisés à percevoir ne reflètent probablement pas les véritables coûts internes engagés pour satisfaire à la demande. Même si les droits couvrent les frais, les ministères ne peuvent pas recouvrer les revenus pour les intégrer dans leurs propres budgets.

- Si la diffusion de l'information n'a pas été considérée lors de la conception de la base de données, la présence de renseignements sensibles dans le système peut bloquer la diffusion et entraîner de longues poursuites judiciaires. Si des portions d'un dossier électronique doivent être diffusées, le processus d'élimination des portions exemptées peut être long et coûteux. "Il est évidemment plus facile d'éviter (le problème), en mettant en place une base de données qui prévoit au départ une certaine forme de diffusion publique."

- L'exemption de demandes qui entraverait l'efficacité opérationnelle d'un ministère est de plus en plus justifiée dans un bureau très affairé où le personnel a été réduit.
- Ce n'est qu'une question de temps avant que les utilisateurs commencent à demander l'information sous forme électronique au lieu de la demander sous forme imprimée. Lorsque ce sera le cas, les ministères devront disposer de la capacité de réagir.

- Les dispositions relatives au droit d'auteur n'affectent pas l'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Bien qu'il soit important de protéger la valeur de la recherche et des statistiques générées par le gouvernement fédéral, dit Mme Perrin, "cela ne devrait pas être utilisé comme un outil pour faire échouer un libre accès." Cependant, le droit d'auteur de la Couronne doit être protégé après la diffusion de l'information.

- Il est inévitable que le premier utilisateur qui arrivera avec une demande innovatrice ou inattendue impliquant des documents assujettis au droit d'auteur obtiendra un prix réduit, en attendant que les fonctionnaires fédéraux déterminent un coût juste de l'utilisation de l'information, pour de futures demandes de même nature. Mme Perrin dit que cela est tout à fait juste, puisque le premier demandeur est celui qui a lancé l'idée au départ.

Des études de cas indiquent que les circonstances sont très favorables

Lors de la séance de clôture de la journée, des représentants de Consommation et Corporations Canada et d'Energie, Mines et Ressources Canada évoquèrent des initiatives positives visant à commercialiser des bases de données spécifiques au sein de leurs ministères.

La base de données sur les marques de commerce: Consommation et Corporations

Eleanor Zazulak de Consommation et Corporations Canada décrivit les étapes qui ont été nécessaires pour aboutir à la distribution de la base de données sur les marques de commerce par le secteur privé. Le processus commença pour compenser des niveaux réduits de dotation en personnel au Bureau des Corporations de CCC, à une époque où le volume total de demandes au Bureau des marques de commerce augmentait très rapidement, de 17 000 à 22 000 nouvelles demandes par année, sur une période de quatre ans.

En même temps, le ministère faisait face à la nécessité imminente de remplacer un équipement vieillissant et à une augmentation de la demande pour l'information sur les marques de commerce sous forme électronique.

Ces indications d'une demande "incroyable" d'information sur les marques de commerce n'était égalée que par la régularité avec laquelle les fournisseurs appelaient pour s'enquérir de la possibilité de mettre en place une base de données. Un ensemble de règles justes et équitables était nécessaire, afin de donner au Bureau certaines lignes directrices pour ses transactions avec le secteur privé.

Dans ces circonstances particulières, rappela Mme Zazulak, le cas devint celui d'une institution qui avait recueilli l'information selon les termes de son mandat, et qui la conservait sous forme exploitable par la machine, mais qui ne disposait pas du logiciel pour y avoir accès. Avec un volume croissant de travail et une diminution des ressources, un des principaux objectifs en faisant intervenir un distributeur privé était d'obtenir un accès interne aux données plus facile et à bon prix. Mme Zazulak dit qu'elle même et ses collègues espéraient toujours qu'une dépendance réduite de fiches cartonnées, de tiroirs, et de salles de recherche remplies de dossiers voudra dire "qu'un jour, nous pourrons avoir un feu de joie... Nous espérons que ce sera bientôt."

En plus du projet sur les marques de commerce, un projet-pilote au cours de la présente année financière établira si les statistiques sur les faillites de CCC

peuvent être distribuées sous forme de base de données grâce à une entreprise conjointe avec une compagnie privée.

Un autre élément de préoccupation était la demande constante de données brutes de la part d'intérêts privés et d'autres institutions du gouvernement. "Avec des ressources limitées," dit-elle, "nous devions les rendre disponibles sous forme actualisée, sur une base permanente". Compte tenu du nombre d'appels reçus chaque semaine venant d'acheteurs éventuels de différentes catégories de données, il apparut évident que le secteur privé accorderait une grande valeur à une base de données sur les marques de commerce. Une étude de marché confirma plus tard que les institutions financières, les bibliothèques, les cabinets juridiques dépensaient 91 millions de dollars par année pour obtenir de l'information sur les marques de commerce.

A la lumière de ces éléments, le personnel de CCC se trouva en présence de plusieurs options à partir desquelles choisir. Les possibilités étaient de ne rien faire, de vendre les données en bloc à un fournisseur privé, ou bien de développer des services de recherche de données sophistiqués au sein du Ministère. La production interne fut éliminée en raison du personnel et des ressources qu'elle aurait nécessité; la vente en bloc des données, cependant, aurait été à l'encontre du droit d'auteur de la Couronne et de la responsabilité statutaire du ministère de disséminer l'information.

L'octroi d'un permis d'exploitation finalement, se révéla être le meilleur moyen d'assurer l'accès interne et externe, dans les limites des ressources disponibles, basé sur une modernisation importante des systèmes de matériel et de logiciel. Parmi les avantages secondaires, il y avait le fait de pouvoir maintenir le contrôle des données, d'améliorer l'accès public aux données, d'éviter la concurrence directe avec le secteur privé ou de donner l'apparence de favoriser un fournisseur plutôt qu'un autre, de créer des emplois dans le secteur privé, de protéger le droit d'auteur de la Couronne, d'obtenir des mises à jour du logiciel sans coûts directs, et d'éviter les coûts liés à la fourniture de données aux autres distributeurs du secteur public. Selon les termes de la licence, un fournisseur principal donne accès à la base de données aux utilisateurs internes de CCC, et à des distributeurs secondaires qui acceptent une obligation contractuelle de donner accès à la base de données.

Dans son analyse finale, Mme Zazulak dit que l'octroi d'un permis d'exploitation était la meilleure solution permettant à la fois de protéger les principes de revenus adéquats et de garantie d'accès. "Un des éléments que nous avons considéré très sérieusement était le fait que nous ne voulions pas de coûts prohibitifs pour les données, empêchant par conséquent le public d'y avoir accès."

Pour obtenir les meilleurs résultats, elle pressa les participants:

- D'encourager les responsables de la réglementation de fournir des avis juridiques uniformes, plutôt que de changer de tactique et d'obliger une révision complète d'une requête de décret en conseil qui a pris 18 mois pour être élaborée;

- De profiter de l'expérience des autres ministères;

- D'admettre qu'une politique évolue sans cesse, ce qui impose aux gestionnaires de planifier des changements constants;

- De procéder de la façon la plus simple possible pour l'ensemble du projet, et d'éviter la lourdeur de travaux en comité;

- D'agir sur les politiques déjà élaborées au lieu de laisser les idées accumuler la poussière sur les tablettes: "Vous ne pouvez savoir si c'est réalisable avant d'essayer," dit-elle. "C'est pourquoi toute politique est un élément en évolution."

L'octroi de permis pour l'exploitation des données sur la cartographie: Energie, Mines et Ressources

Mark Corey du Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection d'Energie, Mines et Ressources Canada, se concentra sur un nouveau système de détermination des prix et de distribution qu'EMR est en train d'élaborer pour sa base de données sur l'information cartographique numérique. Il souligna l'importance des encouragements pour aligner les ministères, et de la suppression des obstacles administratifs.

"Il y a des signaux de changements importants à l'horizon" dit M. Corey. Une des dispositions d'une entente préliminaire d'EMR en ce qui concerne la responsabilité ministérielle établit le consentement du Conseil du Trésor de négocier une formule de partage des revenus nets générés par les initiatives visant au recouvrement des coûts de distribution de renseignements géographiques. Cela faciliterait largement l'augmentation des ventes d'information contenue dans la base de données d'EMR, et permettrait au ministère de développer ses activités de ventes commerciales. Présentement, EMR fait face à un retard de quatre mois pour les demandes, et a constaté qu'un vidéodisque coûtant 750$ s'était entièrement vendu après sa production en nombre limité.

Une fois de plus, EMR ne dispose d'aucun moyen de générer des revenus en compensation des 160$ dépensés pour produire une bande d'information numérique. La gamme de produits éventuellement disponibles comprend des cartes topographiques, des données sur l'Atlas national et des cartes

thématiques, des données sur le programme de localisation globale et les cartes aéronautiques.

Fort des indications qu'une telle idée serait suivie, EMR présenta une ébauche de projet au Conseil du Trésor, et depuis élabore une politique détaillée de commercialisation des données géographiques. Le projet établit la responsabilité du ministère quant à l'accessibilité de l'information géographique électronique et optique sur une base commerciale, et la promotion de son utilisation. Le projet doit:

- Etre simple et peu coûteux à administrer;

- Etre basé sur des termes et conditions de vente clairs;

- Etre flexible pour permettre l'intégration de nouvelles technologies et autres inovations;

- Faire assumer la responsabilité première au fournisseur principal pour les services spéciaux et à valeur ajoutée;

- Prévoir des mesures minimales en matière d'application;

- Générer des revenus suffisants afin d'encourager le maintien et l'utilisation de la base de données; et

- Faciliter une vaste gamme de recours légitimes à l'information électronique, tout en évitant "la ventede nombre à la chaîne qui ferait perdre le contrôle sur la source des données.

Pour le détenteur du permis d'exploitation sur le plan pratique, un contrat se résumerait à une entente d'achat du droit non exclusif de reproduire les programmes de la base de données, de modifier les programmes, d'y ajouter des services supplémentaires dans le but de la revendre sous forme électronique ou optique. Les droits payables au gouvernement seront fonction de la nature du permis acheté, et les montants des ventes seront rapportés, chaque année, dans les soixante jours suivant l'expiration du permis. Il est à noter que le système proposé n'est encore qu'une ébauche, et qu'il doit recevoir l'approbation du Conseil du Trésor et d'autres autorités.

Pour EMR, les questions juridiques-clés sont d'éviter l'utilisation non autorisée et d'assurer la protection contre toute responsabilité quant à l'utilisation des données. L'octroi d'un permis d'exploitation permettra une vérification indépendante des ventes, bien que M. Corey ait affirmé que l'intention sera d'exercer cette prérogative le moins fréquemment possible.

Dans l'ensemble, M. Corey indiqua que les conditions relatives à l'octroi de permis d'exploitation devraient être positives et permettre aux détenteurs de

permis de continuer à faire de l'argent tout en assurant à la Couronne une rétribution équitable. En terme de simplicité, dit-il, l'octroi de permisd'exploitation est une approche plus adéquate qu'une entente de paiement de redevances si un ministère souhaite obtenir des revenus réguliers.

En conclusion de son exposé, M. Corey souligna l'importance de réagir aux défis auxquels le gouvernement fait face, en essayant "de trouver de nouveaux moyens" en réaction à la demande croissante d'information électronique. Les ministères et institutions fédéraux ont un rôle à jouer dans le développement de l'industrie et dans la dissémination de l'information électronique, à la fois en tant qu'utilisateurs de bases de données à valeur ajoutée, et en tant que partenaires opérant selon les principes acceptés du milieu des affaires. Une première étape importante, dit-il, est de supprimer tous les obstacles à la commercialisation des bases de données et de trouver des moyens d'aider le secteur privé à obtenir l'accès à des produits commercialisables.

Liste des participants

NOMS	MINISTÈRE
Edith Abols	Ministère de la Justice Canada
Owen Adams	Industrie, Sciences et Technologie Canada
Diana Andai	Industrie, Sciences et Technologie Canada
Gloria Anderson	Commission des Relations de Travail dans la Fonction publique
Neil Anderson	Pêches et Océans
Robert Asselin	Énergie, Mines et Ressources Canada
E.W. Aumand	Le Secrétariat d'État du Canada
Bob Baser	Communications Canada
Suzanne Beaudoin	Approvisionnements et Services Canada
Pierre Beaudry	Approvisionnements et Services Canada
Claire Beaulac	Pêches et Océans
Octave Belanger	Communications Canada
Jacqueline Bilodeau	Environment Canada
Dave Black	Industrie, Sciences et Technologie Canada
Michael Bogues	Le Secrétariat d'État du Canada
Agnes Bokross	Commission de la Fonction publique du Canada
Barbara Bongiorno	Bureau de Privatisation et Affaires règlementaires
Annette E. Bourgeois	Energie, Mines et Ressources Canada
Ernie S. Boyko	Statistique Canada
Cuiuneas Boyle	Pêches et Océans
Michael Brandreth	CISTI
Darius Breau	Communications Canada
Nancy Brodie	Bibliothèque nationale du Canada
J. Broome	Energie, Mines et Ressources
Louise Brunet	Revenu Canada, Douanes et Accise
Fruji E. Bull	CADAPSO
John Carey	Le Secrétariat d'État du Canada
Andre Caron	Energie, Mines et Ressources
Isabel Chang	Transports Canada
Cecile Chapman	Approvisionnements et Services Canada
Mary Chaput	Conseil du Trésor du Canada
Richard Chenier	Commission de la Fonction publique du Canada
Ann Clapperton	Industrie, Science et Technologie Canada
Jane Cooney	Canadian Library Association
Edith Core	Consommation et Corporations Canada
Mark Corey	Energie, Mines et Ressources
Terry da Silva	Société canadienne des Brevets et d'Éxploitation Ltée
David Davidson	Solliciteur général Canada
Nina Denyer	Pêches et Océans
John L. Dickinson	Travaux publics Canada
Chris Dodge	Conseil du Trésor Canada
Roddy Duchesne	Le Secrétariat d'État du Canada

NOMS	MINISTÈRE
Sandy Duck	Condition féminine Canada
Robert Dupuis	Musée national des Sciences naturelles
Cynthia Durance	Archives nationales du Canada
Marilyn Eades	Investissement Canada
Gustave Emond	Approvisionnements et Services Canada
Tim Evangelatus	Pêches et Océans
Gwynneth Evans	Bibliothèque nationale du Canada
Lawrence Farrington	Bureau du Conseil privé
Simon Fisher	Indian & Northern Affairs
Marcus Fong	Commissariat à la Protection de la vie privée
Celia Francis	Emploi et Immigration Canada
Claudine Gagne	Industrie, Sciences et Technologie Canada
Gilles Gaignery	Revenu Canada, Impôt
Elizabeth Galligan	Consommation et Corporations Canada
D. Garson	Energie, Mines et Ressources Canada
John Gilbert	Communications Canada
Al Gillich	Bureau du Surintendant des Institutions financières Canada
Susan Gillies	Communications Canada
Peter Gillis	Conseil du Trésor du Canada
Joseph D. Godin	Approvisionnements et Services Canada
Pamela L. Good	Affaires indiennes et du Nord Canada
Bob Gravelle	Commission de la Fonction publique du Canada
Richard Groot	Energie, Mines et Ressources Canada
Leslie Hamel	Travail Canada
Lesley Harris	Communications Canada
Gary Henry	Solliciteur général Canada
Harry Heyck	Transports Canada
Ross Hodgins	Conseil du Trésor du Canada
Andrea Holland	Infomart
Harry Holman	Industrie, Sciences et Technologie Canada
Pat Horner	Approvisionnements et Services Canada
Ken Huband	Consommation et Corporations *camada
Lise Hubert	Energie, Mines et Ressources Camada
Jamie Hum	Communications Camada
Barbara Hyland	InfoGlobe
E.R. Johnston	Affaires extérieures du Canada
Florence Johnston	Consommation et Corporations Canada
Hennie Kahwa	Environment Canada
Everett King	Communications Canada
James King	Approvisionnements et Services Canada
Therese Laberge	Bur.du surintendant des Inst. Financieres du Canada
Denis Lachance	Communications Canada
Denise Lagace	Approvisionnements et Services Canada
Marc Lasalle	Le Secrétariat d'État du Canada

NOMS	MINISTÈRE
Mary Frances Laughton	Communications Canada
Carole Lefrançois	Communications Canada
Donald Lemieux	Communications Camada
Lorraine B. Lepage	Travail Canada
Joe Lowe	Forêts Canada
Betty MacPhee	CRTC
Patricia Madaire	Travaux Publics Canada
Roy Maddocks	Archives nationales du Canada
Roy Marsh	Communications Canada
Paul McCormick	Bibliothèque nationale du Canada
José McDonald	Conseil du Trésor du Canada
Huguette Messier	Bureau du Contrôleur général du Canada
Josée Miville-Dechene	Communications Canada
Monique J. Montgomery	Commission des relations de travail dans la Fonction publique
Angela Montgomery	Industrie, Sciences et Technologie Canada
Gerry Montigny	Commissariat à la Protection de la vie privée
Kathy Moses	Conseil du Trésor du Canada
P.K. Mukerjee	Pêches et Océans
C.M. Nason	Energie, Mines et Ressources Canada
Denise Nevens	Agriculture Canada
Brenda Patterson	Communications Canada
Stephanie Perrin	Communications Canada
Eve Poulin	Communications Canada
Louise Power	Environment Canada
Marianne Pringle	Santé et Bien-être social Canada
Astride Prudhomme	Industrie, Sciences et Technologies Canada
Jim Quinn	Conseil du Trésor du Canada
Bob Rand	Industrie, Sciences et Technologies Canada
Don Ranger	Industrie, Sciences et Technologies Canada
David S. Reade	Energie, Mines et Ressources Canada
David Reid	Le Secrétariat d'État du Canada
Claire Renaud-Frigon	Communications Canada
Gay Richardson	Approvisionnements et Services Canada
Therese Rivest	Communications Canada
Russell Robinson	Forêts Canada
Anne-Marie Rocque	Commission de la Capitale nationale
Helen Rogers	Bibliothèque nationale du Canada
Grafton Ross	Statistiques Canada
Hank Sagan	Approvisionnements et Services Canada
John R. Sandilands	Environnement Canada
Barbara Sawh	Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Risa Segall	Industrie, Sciences et Technologies Canada
Maria Shepertycki	Affaires indiennes et du Nord Canada
Nicole Sicotte	Commission de la Fonction publique du Canada

NOMS	MINISTÈRE
France Simard	Agriculture Canada
Marcel Simoneau	Communications Canada
Richard Simpson	Communications Canada
D.G. Simpson	Gendarmerie royale du Canada
Diane Skulstad	Revenu Canada- Taxation
Ruth Smith	Conseil canadien des relations de travail
John Smith	Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité
Wendy Stark	Travail Canada
Jerry Stinson	Statistique Canada
Ms. L. Stripnieks	Environnement Canada
Richard Stursberg	Communications Canada
P.E. Sunder-Raj	Emploi et Immigration Canada
John J.S. Thompson	Energie, Mines et Ressources Canada
Daniel Tremblay	Approvisionnements et Services Canada
Pierre Trottier	Industrie, Sciences et Technologies Canada
Michael Van Herk	Bureau of Management Consulting
Peter van der Jagt	CMHC
Gilles R. Verner	Musée canadien des civilisations
Louise Viau	Travail Canada
Major D.J. Wilson	Défense nationale
Jane Wu	Agriculture Canada
Joel Yan	Statistique Canada
Eleanor Zazulak	Consommation et Corporations Canada

CACC / CCAC
94910

QUEEN Z 699 .B4414 1989
Beer, Mitchell
Colloque sur les bases de do

DATE DUE